



VISA D'ENTREE POUR PRISE D'EMPLOI EN SUISSE (visa de type D - national)

Première étape – formalités en Suisse

Votre futur employeur en Suisse doit présenter une demande d'autorisation de travail et de séjour en votre faveur auprès des autorités compétentes en Suisse. Il lui appartient de vous communiquer documents utiles à lui remettre afin d'obtenir l'autorisation de travail et de séjour.

La décision des autorités suisses intitulée - **autorisation habilitant les représentations suisses à délivrer un visa (AE)** - se présente en version papier et elle sera également transmise électroniquement à l'Ambassade de Suisse à Dakar.

Votre futur employeur doit vous avertir dès que l'autorisation a été octroyée en Suisse.

Deuxième étape – rendez-vous à l'Ambassade de Suisse à Dakar

Uniquement après avoir été informé par votre futur employeur que la décision - **autorisation habilitant les représentations suisses à délivrer un visa (AE)** – a été délivrée par les autorités en Suisse vous devez prendre rendez-vous auprès de cette Ambassade afin de retirer le visa d'entrée pour prise d'emploi.

Troisième étape – retrait du visa d'entrée pour prise d'emploi

Afin de pouvoir retirer le visa, il est nécessaire de remettre lors du rendez-vous les documents suivants :

- **1 formulaire demande de visa de long séjour (Visa D)**
dûment complété (dactylographié), daté et signé – disponible au lien suivant
<https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/einreise/visumantragsformular.html>
- **Passeport** dont la validité doit être d'au moins 3 mois après la date de départ en Suisse
- **2 photos identiques type passeport récentes** , sur fond blanc
- **Emolument visa : CFA 52'000.--**